

## Décrets

Gouvernement du Québec

### Décret 510-2001, 9 mai 2001

CONCERNANT l'exercice des fonctions de la ministre d'État à l'Économie et aux Finances, ministre des Finances et ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), les pouvoirs, devoirs et attributions de la ministre d'État à l'Économie et aux Finances, ministre des Finances et ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie soient conférés temporairement, du 12 mai 2001 au 19 mai 2001, à monsieur Sylvain Simard, membre du Conseil exécutif.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

36131

Gouvernement du Québec

### Décret 512-2001, 9 mai 2001

CONCERNANT la nomination de monsieur Christian Dubois comme secrétaire adjoint au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Christian Dubois, sous-ministre adjoint au ministère des Régions, soit nommé secrétaire adjoint au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, au même salaire annuel, à compter du 4 juin 2001 ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à monsieur Christian Dubois, compte tenu des modifications qui y ont ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

36132

Gouvernement du Québec

### Décret 513-2001, 9 mai 2001

CONCERNANT la nomination de madame Hélène Latouche comme sous-ministre adjointe au ministère des Régions

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Hélène Latouche, secrétaire adjointe au ministère du Conseil exécutif, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère des Régions, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 14 mai 2001 ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à madame Hélène Latouche, compte tenu des modifications qui y ont ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

36133